



## Velux en limite de propriété

Par **Flows**, le **09/10/2020 à 15:38**

Bonjour ,  
J'envisage la pose d'un velux dans un garage. Celui ci sera à 2,75m du sol sur une pente de toit de 35% et à 0.40m de la limite de propriété.  
Est-ce possible au regard du code civil ?  
Ou le chassis doit être fixe avec un film opaque sur la vitre ?  
Merci pour votre réponse.

Par **goofyto8**, le **09/10/2020 à 18:00**

Bonjour,  
A partir du moment où le velux ne permet pas de voir dans la propriété du voisin mais ne donne qu'une vue sur le ciel . Ce qui est le cas s'il est à 2m75 de hauteur. Il ne constitue pas une vue et donc une distance inférieure à 1m90 par rapport à la limite séparative de propriété est tolérée.

Par **Flows**, le **13/10/2020 à 13:50**

Merci Goofytob.  
La mairie ne semble pas trop d'accord en raison des voisins trop proche (moins de 1.90m) et procéduriers , je vais donc installer une fenêtre de toit fixe avec un film opaque. Un jour de souffrance me sera accordé, je pense.

Par **barcelona-blabla**, le **13/10/2020 à 16:41**

Bonjour, je ne comprend pas pourquoi il refuse puisque comme dit [goofyto8](#) si le velux donne sur le ciel ça n'embête personne :/ En tout cas bon courage à vous !

Par **Flows**, le **14/10/2020 à 09:37**

Merci Barcelona - BlablarnrnMon architecte me dit aussi que le vélux donnera aussi sur le ciel. Perso je ne sais pas trop.rnrnEn limite séparative, mes voisins ont : une véranda (illégale), un toit terrasse.rnrnMes voisins ont fait un recours gracieux , celui ci a été rejeté et là je suis dans une période de recours contentieux...rnrnrnCe vélux , j'envisage le demander à l'issu de cette période dans un permis modificatif. Je verrai un chassis fixe avec un film ça ne me dérange pas non plus. Je tiens juste à avoir de la lumière naturelle et surtout pas de prise de tête

Par **morobar**, le **14/10/2020 à 09:39**

Bonjour,rnrn[quote]rnrncomme dit [goofyto8](#) si le velux donne sur le ciel ça n'embête personne :rnrn[/quote]rnrnMon velux ou plutot fenetre de toit donne aussi sur le ciel, mais je peux voir chez mon voisin .rnrnAussi je repecte la vue droit comme pour toutes les fene^tres de toit

Par **Flows**, le **14/10/2020 à 09:43**

Merci Morobar.rnrnA l'horizontale il sera à 0.40 m de la limite et non 1.90 m sur une hauteur de 2.75 m. Le 0.40 m semble gêner la mairie